

# Les arrêts maladies ne jouent pas les prolongations



C'est en juillet 2023 que la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique) a présenté aux organisations syndicales des statistiques sur les arrêts maladies dans les ministères en 2021. Cette analyse a permis de souligner que les arrêts de longue durée sont loin d'être majoritaires.

## DES AGENTS PEU CONCERNÉS PAR LES ARRÊTS LONGS

1% des agents placés en congé de longue maladie (CLM)

dont à peine la moitié **dépassent la première année d'indemnisation** à plein traitement.



0,8% des agents

ont fait l'objet d'un congé de longue durée (CLD) sent, dont à peine **un tiers pendant plus de 3 ans pour passer ensuite à demi-traitement.**

Moins de 1,8%

sont concernés par les congés longs **contre 36% pour les congés maladies ordinaires (CMO).**

## LE DEMI-TRAITEMENT TOUCHE RELATIVEMENT PEU D'AGENTS

92% des agents en CMO

sont indemnisés à plein traitement **à plein traitement.**



8% des agents en CMO

sont indemnisés à plein traitement **à demi-traitement.**

Le montant brut moyen des pensions civiles d'invalidité (PCI) est de **1 697 €.**

**2 062 €** pour les agents de catégorie A

**1 659 €** pour les agents de catégorie B

**1 310 €** pour les agents de catégorie C